VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage rue Kerlerec, près Dauphine.

Succession de Mme L. M. McDonnell.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 4 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 2 décembre 1897, in re succession de Mme L. M. McDonnell [No 54,468 du Dossier] il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec tous les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, anciennement Histoire, Dauphine, anciennement Grands Hommes, Bourgogne, anciennement Craps et Bourbon, anciennement Bagatelle, désigné comme lot No 3 et mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Kerlerec, 95 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dauphine, 63 pieds 11 pouces 3 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bourgogne et 39 pieds 8 pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations, connues comme les Nos 923 et 925 rue Kerlerec, consistent en un bon cottage, nouvellement subdivisé en douzaines doubles, cuisines dans le fond, citernes, hangars, etc. Excellente localité, rue pavée en briques vitrifiées près des lignes électriques, écoles, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en paiements égaux à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèques et lien et privilège du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement final.

L'acquéreur devant assumer les taxes de 1897—Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. J. Legardeur, Notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent à la vente.

3 déc—3 4 5 12 19 26—jan 4

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par la présente, que le 8me jour de décembre 1897, jugement a été rendu en cette Cour dans l'affaire suivante intitulée, dans les mots et chiffres suivants, à savoir—Mary A. Colle, femme etc., de C. W. Coffin, son mari—No 4,640—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée—Présents, Jno C. Wickliffe, Esq., avocat pour la plaignante défendeur en sa propre personne.

Après avoir entendu les plaidoiries, évidence et conseil, la Cour considérant l'évidence produite et la loi applicable dans cette affaire et pour des raisons verbalement assignées,

Il est ordonné, adjugé et décrété que la plaignante Mary A. Colle, femme de Charles W. Coffin, qu'il y ait jugement contre ledit Charles W. Coffin son mari, pour dissoudre la communauté des gains et acquis maintenant existant entre eux et qu'elle soit et est par le présent, séparée des biens de son mari et reprendre la direction de ses propres affaires.

Il est de plus ordonné que tout et les demandes respectives de la plaignante soient suspendues dans cette affaire de non lieu; le défendeur payant tous les frais des procès.

Jugement rendu le 8 décembre 1897.

Jugement signé le 14 décembre 1897.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans le vingt-unième jour de décembre, en l'année de notre Seigneur, Mil Huit Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

22 déc—22 28—11 15 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 16me jour de décembre 1897, jugement a été rendu en cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Dans l'affaire de l'interdiction de Mlle Lina Pareti—No 30,168—Division A.

JUGEMENT.

Dans cette affaire, soumise pour adjudication, sur la pétition de l'interdit et son mari pour la révocation de l'interdiction ci-avant décrétée par cette Cour, la loi et l'évidence étant en faveur des pétitionnaires, et la Cour considérant l'assentiment de la curatrice et le certificat des médecins enregistrés, et pour les raisons verbalement assignées

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur des pétitionnaires révoquant l'interdiction de Mme Lina, ou Natalina Pareti, maintenant la femme de Francesco Poretti; et, par conséquent, que le jugement d'interdiction rendu ici le dixième jour de juin dix huit cent quatre ving dix, et siégé le seizième jour de juin dix-huit cent quatre-vingt dix, soit maintenant rappelé et mis de côté.

Jugement rendu le 16 décembre 1897.

Jugement signé le 22 décembre 1897.

Signé: T. C. W. ELLIS, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt deuxième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur, Mil-Huit-Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept.

P. A. DUCOING, Député-Greffier.

23 déc—23 28—1 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 55 070—Division B—Jacob Bernstein vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétionnaire Jacob Bernstein soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John G. Eustis, notaire public, à son bureau, Hennen Building, en cette ville, le 10me jour de janvier 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Albert J. Marion soit appointé syndic provisoire de l'insolvable sur caution en la somme de mille dollars et que A. Goldberg soit appointé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, Lne 7 décembre 1897.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

9 déc—9 26—janv 10

Dans l'affaire de Benjamin Ory demandant une Liquidation et un Règlement de l'ancienne raison sociale existant entre lui et H. R. Forman Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 54,801—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Daspit, recevant dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUÉRIN, Greffier.

J. O. Daspit,

Chambre 18, Temple Mecannique.

29 déc—29—jan 1 6

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Mme E. Schomaker, John P. Brady, subrogé, vs James Robinson.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. Dossier No 13,471—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, coin des rues Valence et Camp, dans le sixième district de cette ville, le JEUDI, 6 janvier 1898, à 11:30 heures A. M., précises, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux chevaux, saisis dans l'affaire ci-dessus mentionnée et intitulée, comme par inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,

Constable, Quatrième Cour de Cité.

28 déc—28—jan 3 6

Veuve Johanna Phillips vs M. et Mme Sharpe.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 35,853.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magazine, MARDI, 4 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de ménage, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,

23 déc—23 31—jan 4

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Mme E. Schomaker, John P. Brady, subrogé, vs James Robinson.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. Dossier No 13,471—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, coin des rues Valence et Camp, dans le sixième district de cette ville, le JEUDI, 6 janvier 1898, à 11:30 heures A. M., précises, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux chevaux, saisis dans l'affaire ci-dessus mentionnée et intitulée, comme par inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,

Constable, Quatrième Cour de Cité.

28 déc—28—jan 3 6

Veuve Johanna Phillips vs M. et Mme Sharpe.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 35,853.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magazine, MARDI, 4 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de ménage, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,

23 déc—23 31—jan 4

AVIS AUX CREANCIERS.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de quatre barges.

B. D. Wood & Sons vs The Ella Layman Towboat Company.

COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans No. 54,884—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI 17 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles—

Les trois barges vides S. J. S. & Co. Nos 107, 25 et 36 maintenant dans le fleuve Mississipi, au pied de l'Avenue Henry Clay, et une barge vide, P. R. Budd No 36, maintenant dans le fleuve Mississipi, au pied de la rue Joseph.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Rice & Montgomery, avocats pour les plaignants.

4 jan—4 10 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une installation de bar, liqueurs, table de billard, etc.

Moyse Bros. vs A. L. Popovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 47,621—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-après décrits, le SAMEDI, 15 janvier 1898, à 10:30 heures A.M. des propriétés ci-après décrites, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un assortiment de whiskies, liqueurs, installation de bar, divers, etc., d'après inventaire.

Aussi une table de billard, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel & Hart, avocats pour les plaignants.

4 jan—4 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Sixième District.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Company vs Benjamin Nicholls et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 53,405—En vertu d'un writ de fieri facias contre Augustus Elmer, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 13 janvier 1898, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriété sur le côté supérieur de l'avenue Napoléon, entre les rues St George et Long, et plus particulièrement décrite comme étant située dans l'îlet No 584 du sixième district, borné par les rues Jena, St-George, Long et l'avenue Napoléon, et décrite sur les listes d'assessment de la ville de la Nouvelle-Orléans comme lot No 15, mesurant trente pieds de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété d'Augustus Elmer.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

10 déc—10 17 24 31—6 13 jan

VENTE PAR LE CONSTABLE

Miller et Hart vs John Funk, Jr.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 35 790—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Lafayette, entre Camp et Magazine, le MARDI, 11 janvier 1898, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de groceries, un coffre-fort en fer, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,

Constable de la Première Cour de Cité

31 déc—31 jan 5 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE, No 2918 rue Chippewa.

Succession de Catherine Schmidt, ou Smith, veuve de Joseph Dies.

No 54,366—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division C.

SOUS et en vertu d'un ordre daté le 28 décembre 1897, de l'Hon. F. A. Monroe juge de la susdite cour, nous procéderons de vendre à l'encan—

Mardi, 1er février 1898, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 631 rue Commune,

la propriété ci-après décrite:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Sixième, Septième et St. Thomas. La dite portion de terre mesurant 20 pieds de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage simple, rapportant $12 de loyer par mois.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant ——, notaire public, et déposer 20 pour cent avec, nous au moment de l'adjudication, à la bourse.

BAYNE & ONORATO,

Bourse des Propriétés Foncières, Hypothèques et Placements, 824 rue Commune.

29 déc—29 30 31—jan 30 31—fev 1

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de D. Negrotto, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 48,753—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Domingo Negrotto, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

4 janv—4 10 13

Succession de Michel Sissung.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,222—Division A. Attendu que Jacob Sissung a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michel Sissung, décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier

Frank Zengel, Avocat.

31 déc—31—jan 4 9

Succession de Henry E. Blackwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 48,461—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Kate Blackwell, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

31 déc—31—jan 4 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Deuxième District,

Connue comme les Nos 2415 et 2417 rue Bienville, entre les rues Rocheblave et Tonti.

Southwestern Building & Loan Association vs Eleonora Gregory.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,021—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Rocheblave et Tonti, désignés comme lots Nos 5 et 6 sur un plan annexé à un acte pas 6, pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 12 décembre 1874; les dits deux lots se joignent et mesurent conformément au dit plan chacun vingt-quatre pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Bienville sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll,

Avocats pour les Plaignants.

17 déc—17 24 31—jan 7 14 20

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le premier district.

Nos 2107 et 2109 rue Palmyre, entre Johnson et Galvez.

Eureka Homestead Society vs Edna Mott, mineure.

Nos 54,549 et 54,519—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Divisions D et E.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Encanteurs—Jas. A. Brennan, Encanteur—Bureau 627 rue Poydras—Il sera vendu à l'encan MARDI, 4 janvier, 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un premier jugement de partage rendu le 1er octobre 1897 et signé le 7 octobre 1897 par l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, le — jour d'octobre 1897, in re Eureka Homestead Society vs Edna Mott, No 54,549, le second jugement rendu et signé par l'Hon Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, rendu et signé le 19 novembre 1897, dans l'affaire de la succession de Joseph Mott, No 54,519, approuvant et homologuant l'assemblée de famille qui a été tenue le 12 novembre 1897, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet désigné par le Numéro municipal 521, borné par les rues Sud Galvez, Palmyre Gasquet ou Jackson (maintenant avenue Cleveland) et Johnson, désigné par le No 24 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté le 11 mars 1857 et déposé en l'étude de M. Gernon, notaire.

Le dit lot mesurant vingt-six pieds quatre lignes de face à la rue Palmyre sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en un et deux ans garantie par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt, toutes les clauses usuelles, un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. J. Barth, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 nov—28 30 déc 5 12 19 26—jan 2

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE TRES JOLI —ET— PRESQUE NEUF SUR LE PITTORESQUE BAYOU ST-JEAN.

DANS LA PARTIE LA PLUS SALUBRE ET LA PLUS ÉLEVÉE DE LA VILLE.

EN FACE DU SOUTHERN PARK, PRÈS DU PARC DE VILLE ET DU JOCKY CLUB, A PROXIMITÉ DES BELLES PROPRIÉTÉS DE NOS CITOYENS ESTIMÉS LOUIS CUCULLU, VEUVE A. L. TISSOT, B. CABIRAC, D. CEFALU, A. ROUX, E. BLANC ET AUTRES.

Lots vacants ajoignant les susdites propriétés.

Succession de Ernest Morel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 54 279.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune MERCREDI, 12 janvier 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre St. Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 décembre 1897 pour le compte de la dite succession, les propriétés de val ur suivantes à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, en quelque sorte, situé dans le second district de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par le Bayou St-Jean ou la rue Moss et l'avenue Esplanade et la Grande Route St-Jean désigné par la lettre B, sur un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 30 novembre 1897, mesurant 36 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St-Jean, 277 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté touchant à la propriété de Louis Cucullu, Esq., 35 pieds de largeur sur la ligne du fond et 266 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté du lot A.

Les améliorations consistent en un joli cottage, presque neuf, double, retiré de la rue et ayant galerie devant, salon, salle à manger, deux chambres à coucher, office, cuisine de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc., de chaque côté.

2° Un certain lot de terre, avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances du dessus y appartenant en de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et îlet que le lot B, ci-dessus décrit et le touchant et désigné par la lettre A, mesurant d'après le plan de Seghers, ci-dessus mentionné, 28 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St-Jean, sur une profondeur de 266 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté du lot B, 27 pieds 8 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond et 258 pieds sur la ligne de côté de la propriété de B. Cabirac Esq.

Termes et conditions—Une moitié en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, privilège et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant toutes les taxes de 1897. Un dépôt de dix pour cent comptant devant être payé au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 déc—8 9 15 22 29—5 12 janvier

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Quartrième District, sur la rue Prytania.

Entre les rue Harmonie et Pleasant, dans l'îlot borné par les dites rues et la rue St-Charles.

William G. Taylor vs Warren H. Moise et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,209—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, JEUDI, 13 janvier 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations ci-dessus et tous les droits et privilèges ci-dessus appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Harmony, Prytania, Pleasant et St Charles; ledit morceau ou portion de terre étant à une distance de soixante-dix pieds de l'encoignure des rues Harmony et Prytania et mesurant cinquante pieds de face à la rue Prytania sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant désigné par la lettre B sur un devis annexé à un acte passé pardevant D. I. Ricardo, anciennement notaire en cette ville, le 5 février 1862.

Deuxièmement—Un autre morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant dix pieds de face à la rue Prytania sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles. La dite portion de terre sur le côté près de la rue Harmonie est à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Prytanée et Harmonie et il est aussi contigu à la propriété précédemment décrite.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

James B. Rosser, jr, avocat du plaignant.

11 déc—11 12 17 24 31—jan 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Deuxième District connu comme Nos 2425 et 2427 rue St-Pierre,

Entre les rues Rocheblave et Tonti.

Albert Guilbault vs Mme C. A. Philippi

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,060—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No. 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 janvier, 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le second District de cette ville, dans l'îlet No 310 borné par les rues Orléans, St. Pierre, Rocheblave et Tonti. Le dit lot est désigné par le numéro quatorze et mesure trente pieds de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de cent quatre-vingt sept pieds trois pouces trois lignes et demie entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Félix J. Dreyfous, avocat du plaignant.

17 déc—17 24 31—jan 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de valeur du Troisème District,

Connue comme No 2629 rue N. Rempart entre l'avenue Lafayette et la rue Port.

Thomas J. Duggan, agent, vs Joseph F. L. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 55,103—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en dépendent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette, les rues Port, Bons Enfants, maintenant St-Claude et Amour, maintenant Rempart, ledit lot est désigné par la lettre H dans l'îlet No 367, sur un devis fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, le 16 janvier 1885 et mesure, en mesure américaine, conformément au dit plan vingt-six pieds six pouces de face à la rue Amour, maintenant Rempart, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Robert J. Maloney, avocat pour le plaignant.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Second District, sur la rue des Ursulines, entre les rues Broad et Forgonois, l'arrière rue étant St. Philippe.

Veuve Jos Bourdette vs Alexander Mutti.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,666—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No. 342, borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Dorgenois et Broad, désigné par le No 17, sur un plan de John F. Braun, daté le 12 janvier 1885 et mesurant trente et un pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Ursulines par cent-quarante-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

3 déc—3 10 17 24 31—jan 6

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété désirable dans le Premier District.

Demeure à deux étages 1120 rue Robin un petit demi îlet de la place Colisée.

Succession de Michael J. Walsh, No 52,305, Division B, et succession de Mme Michael J. Walsh, No 53,066, Division C, consolidées et transférées au No 53,066, Division C.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. CURTIS encanteur, Bureau No. 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre daté du 10 août 1897, rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite succession et à moi adressé, je procéderai à vendre à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, le MARDI, 18 janvier 1898, à midi, les propriétés suivantes—

Les résidences à deux étages numérotés comme ci dessus dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Race et Robin, le lot désigné par le numéro deux.

Les terrains mesurent 18 pieds de face à la rue Robin sur une profondeur de 128 pieds.

Voyez les plans à la Bourse.

Conditions—Comptant.—Les acquéreurs assumeront les taxes de 1897. Un dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication

Actes de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 déc—18 19 20 21 22 29 31—jan 16 17 18

AFFECTIONS D'ESTOMAC, SANG PAUVRE
ANÉMIE, MANQUE DE FORCES
FIÈVRES ET SUITES DE FIÈVRES

QUINA-LAROCHE

PARIS 22, rue Drouot. SIX MEDAILLES d'OR RÉCOMPENSE 16.600 Fr NEW-YORK Fougera & Co

PRIX $1.50

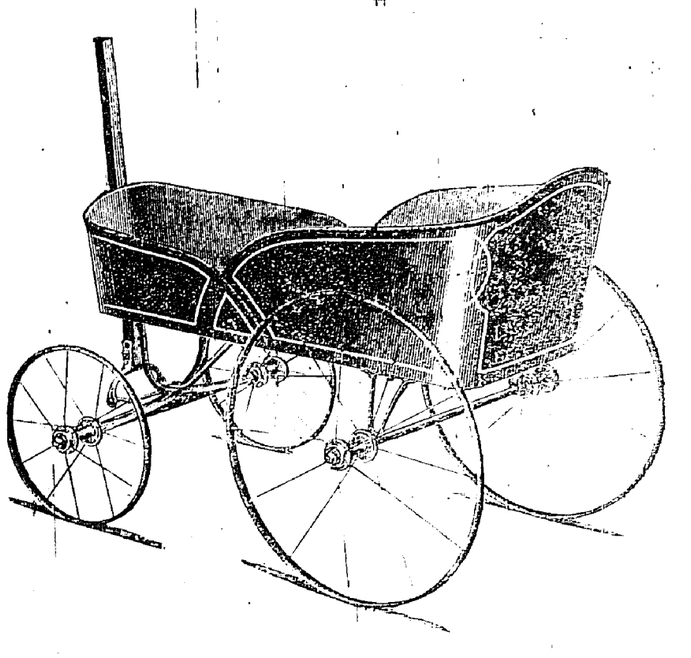

W. G. TEBAULT

217 à 223 rue Royale

17 déc—1 an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil,

—D'une Grande Quantité de—

Propriétés de Valeur Situées dans le Premier District de cette Ville,

Avec toutes les Bâtisses et Améliorations, etc., et toutes les Machines Bouilloires, Machineries, etc. Le tout Constituant la Fabrique entière de la "Orleans Manufacturing and Lumber Co."

A des Conditions de Vente Faciles et sans Evaluation.

—Dans l'Affaire de—

Fritz Jahncke vs Orleans Manufacturing and Lumber Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,944—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, JEUDI, 13 janvier 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations ci-dessus et tous les droits et privilèges ci-dessus appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Harmony, Prytania, Pleasant et St Charles; ledit morceau ou portion de terre étant à une distance de soixante-dix pieds de l'encoignure des rues Harmony et Prytania et mesurant cinquante pieds de face à la rue Prytania sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant désigné par la lettre B sur un devis annexé à un acte passé pardevant D. I. Ricardo, anciennement notaire en cette ville, le 5 février 1862.

Deuxièmement—Un autre morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant dix pieds de face à la rue Prytania sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles. La dite portion de terre sur le côté près de la rue Harmonie est à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Prytanée et Harmonie et il est aussi contigu à la propriété précédemment décrite.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQU